

# Appel à projets Télécentres et téléactivités



Point au 25 avril 2005

En croissance régulière, le télétravail concerne déjà 7% des salariés en France et procure des avantages tant aux entreprises qu'aux salariés. En France, 30 % des télétravailleurs exercent à leur domicile tandis que 70 % d'entre eux sont nomades. Une grande partie de ces deux catégories préféreraient travailler dans un espace professionnel à proximité de leur domicile ou de leur clientèle, par exemple dans un « télécentre ».

Lors de la 1<sup>ère</sup> vague de l'appel à projets, la DATAR a reçu 35 projets de télécentres, c'est-à-dire d'espaces professionnels pour les télé-travailleurs, en atteignant, au bout d'un seul trimestre, le tiers de son objectif prévu pour trois ans, signe que cette initiative correspond à une forte attente des acteurs locaux. Leur implantation est accessible en ligne :



Informations complémentaires	
<input type="radio"/>	Télécentres
<input checked="" type="radio"/>	Régions
<input checked="" type="radio"/>	Départements (contours)

  

Informations sur Télécentres	
INSEE_1	53016
COMMUNE	BAIS
NOM	T,I,centre de Bais
PORTEUR	CC de Bais
POSTES_PRE	5.00
POSTE_PREV	5.00

Voir carte actualisée sur [www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr) volet TIC, thème initiatives locales

Les projets retenus feront l'objet d'une subvention de la DATAR comprise entre 10 000 et 30 000 euros en moyenne et d'une promotion auprès des entreprises.

L'appel à projets se concentre désormais sur les entreprises et les « télé-travailleurs » qui sont directement concernés par le travail à distance, sans oublier les collectivités et leurs télécentres.

## Lancement du volet télé-travailleurs et télé-entreprises

Le télétravail apporte des avantages à la société civile (fixation d'emploi, revitalisation de zones rurales, diminution des transports...) mais aussi aux entreprises comme aux employés et aux travailleurs indépendants :

Entreprise	Salarié	Marché
1. Motivation / fidélisation des salariés : <b>51,7%</b>	1. Réduction des déplacements : <b>60%</b>	1. Souplesse d'organisation du travail : <b>75%</b>
2. Économie de charges fixes : <b>41,4%</b>	2. Meilleure qualité de vie : <b>37,1%</b>	2. Réactivité / flexibilité : <b>17,9%</b>
3. Hausse de la productivité : <b>6,9%</b>	3. Meilleur rendement : <b>2,9%</b>	3. Avantages concurrentiels : <b>7,1%</b>

D'après BNP Paribas, 70 % des PME françaises ont au moins un salarié qui travaille à l'extérieur et 21 % de cette population dispose d'un accès à distance à l'informatique de l'entreprise (41 % pour les plus de 50 salariés, 58 % pour les PME de 100 à 200).

Pour aider les PME à mieux bénéficier de ces avantages, la DATAR a obtenu l'accord de principe de nombreux partenaires publics (services nationaux et régionaux de l'Etat, administration territoriale, organismes consulaires, ...) et privés (sociétés de conseil, de formation...) pour aider les entreprises intéressées à améliorer leur productivité par un recours optimisé au travail à distance, notamment dans des locaux professionnels comme les télécentres.

Elle envisage de mettre en valeur médiatiquement celles d'entre elles qui auront les meilleures pratiques à cet égard, et de leur fournir des éléments pour leur rapport social et environnemental.

Elle se propose aussi d'aider les salariés et travailleurs indépendants à convaincre leurs employeurs ou leurs donneurs d'ordres à recourir au travail à distance pour une meilleure efficacité globale.

**DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJETS**  
**« TELECENTRES ET TELEACTIVITES »**  
**(volet entreprises et télétravailleurs)**

**I.- Volet entreprise**

**NB :** La DATAR et le Réseau National des Télécentres s'engagent à répondre au mieux à toutes les demandes avec l'aide de leurs partenaires publics et privés.

Adresser un courrier électronique à [TIC@datar.gouv.fr](mailto:TIC@datar.gouv.fr) en précisant

*Je suis intéressé(e) pour moi-même ou pour mon entreprise (préciser l'effectif, le domaine d'activité et les lieux d'implantation) par des journées de télétravail dans un télécentre situé dans la région (préciser) et je souhaiterais (préciser à partir de la liste ci-après) :*

- *recevoir des informations pour améliorer la productivité de mon entreprise grâce au télétravail,*
- *me former au management par objectifs et au travail à distance,*
- *être conseillé pour permettre à mes employés d'accéder à distance au réseau interne de l'entreprise, dans des bonnes conditions de sécurité*
- *connaître les conditions offertes par les télécentres*
- *obtenir des renseignements d'ordre pratique ou juridique sur le télétravail*
- *obtenir les coordonnées de l'animateur du télécentre de ....., (voir carte) ou, à défaut, du porteur de projets,*
- *devenir membre partenaire du Réseau National des Télécentres*
- *bénéficier d'une communication institutionnelle en tant que « télé-entreprise » modèle, c'est-à-dire d'entreprise recourant au télétravail dans les zones de revitalisation rurales*

M. .... fonction ..... société .....

Effectif ..... Domaine d'activité .....

Implantations ..... Tel : ..... Mèl : .....

**II.- Volet télétravailleur**

Adresser un courrier électronique à [reseau.telecentres@laposte.net](mailto:reseau.telecentres@laposte.net) en précisant

*Je suis intéressé par une aide de la DATAR et du Réseau national des télécentres pour :*

- *contribuer à convaincre un employeur ou un donneur d'ordres pour expérimenter le télétravail,*
- *obtenir les coordonnées de l'animateur du télécentre de .....,*
- *obtenir des renseignements d'ordre pratique ou juridique sur le télétravail*
- *me former au management par objectifs et au travail à distance,*
- *connaître les possibilités d'accéder à distance au réseau interne de l'entreprise, dans des bonnes conditions de sécurité*
- *connaître les conditions offertes par les télécentres*
- *rencontrer d'autres télétravailleurs*
- *participer au tour de France du télétravail, au salon « s'installer à la campagne » et/ou au train des porteurs de projets organisé par la région Limousin le 9 juin de Paris à Limoges. <http://www.projetsencampagne.com/>*
- ...

## Poursuite du volet télécentres

Du fait de son succès immédiat, la DATAR atteindra sans difficultés son 1er objectif à savoir 100 télécentres et elle doit désormais trouver 1000 télétravailleurs pour les remplir. Les collectivités locales et les organismes intéressés peuvent cependant continuer à déposer de nouveaux projets de télécentres.

### Qu'est ce qu'un télécentre ?

C'est un espace hébergeant des télé-travailleurs,

Il bénéficie d'une offre minimale de bureaux et de services (animateur, secrétariat, accès au haut débit...), conformément aux termes de la Charte du Réseau national des télécentres

Il peut être hébergé dans un local ayant une autre vocation comme : un hôtel d'activité une pépinière d'entreprise, un incubateur, une mairie, une école, un bureau de poste, une trésorerie, une maison de services publics, une maison de l'emploi, un espace public numérique, un local industriel ou de bureau, un hôtel, un cybercafé, une gare routière.

### Qui peut répondre à l'appel à projets ?

L'appel s'adresse prioritairement aux collectivités territoriales désireuses d'ouvrir ou de développer un télécentre sur leurs territoires. Il s'adresse aussi aux associations, entreprises et aux services de l'Etat qui envisagent de créer un télécentre pour leurs besoins propres à condition qu'il soit ouvert aux entreprises et aux télétravailleurs.

Accessible sur l'ensemble du territoire national, il concerne prioritairement les projets situés en zone de revitalisation rurale à l'exclusion des cœurs des agglomérations de plus de 200 000 habitants.

### Comment sont sélectionnés les projets ?

Sont recevables les projets :

- visant à l'ouverture effective d'un télécentre dans un délai d'un an ;
- reposant sur un minimum de connaissances des offres locales de bureaux pour télétravailleurs, et des besoins des acteurs locaux en télétravail ;
- dont les porteurs s'engageant à respecter les critères de la charte du Réseau national des télécentres, ou d'une charte nationale équivalente qui garantisse une commercialisation suffisante ;
- qui respectent le principe de liberté du commerce et de l'industrie, en ne faisant pas concurrence à des offres privées si elles existent localement.

Après avis du comité de sélection, la DATAR décidera des financements accordés en fonction des plafonds et critères ci-après :

- perspectives de création et de croissance d'un télécentre ;
- cohérence avec la stratégie des territoires concernés ;
- moyens prévus pour la gestion et la commercialisation ;
- réalisme du projet dans la durée.

## Quel sera le montant de la subvention ?

Dans la limite de son enveloppe de 3 millions d'euros sur la période 2005-2007, la subvention de la Datar, mise en place par les préfetures, sera plafonnée à :

- 50 % de l'investissement dans la limite de 12 000 euros par télécentre et 2 500 euros par poste de télétravail en zone de revitalisation rurale ;
- 30 % de l'investissement dans la limite de 8 000 euros par télécentre et 1 500 euros par poste de télétravail hors zone de revitalisation rurale ;

Elle pourra être complétée par des financements locaux éventuels apportés par l'Union Européenne, les Régions, les Départements ou la Caisse des Dépôts et Consignations.

L'assiette éligible de l'investissement sera constituée :

- des études préalables à la constitution d'un télécentre,
- des dépenses d'aménagement et d'équipement des locaux,
- des frais initiaux d'accès aux réseaux de télécommunications,
- de l'équipement en réseau interne (ex WiFi) et des serveur et logiciels,
- des frais de démarchage de clients potentiels pendant les 6 premiers mois.

## Comment et dans quel délais répondre ?

Les demandes peuvent être déposées en continu, conformément au modèle joint en annexe, et doivent impérativement être déposés par voie électronique à l'adresse suivante [TIC@datar.gouv.fr](mailto:TIC@datar.gouv.fr) et faire l'objet d'un envoi par courrier à « appel à projets télécentres – DATAR – 1 av Charles Floquet – 75007 Paris.

## Qu'est-ce que le Réseau National des Télécentres ? [www.telecentres.fr](http://www.telecentres.fr)

Créé le 30 novembre 2004 à Alençon, sous l'impulsion de la DATAR et soutenu par le ministère chargé de l'agriculture, le Réseau National des Télécentres est une association professionnelle de télécentres ayant pour objet de :

- promouvoir le partage d'expériences et la mutualisation de moyens ;
- assurer une prospection commerciale collective des entreprises ;
- jouer un rôle de prescripteur pour les professionnels du télétravail ;
- effectuer toutes autres activités se rapportant, en lien avec le télétravail (organisation d'événements, édition, formation, services aux télécentres et à leurs usagers ...).

Son siège est à Chamalières (Puy de Dôme) et son bureau est composé de :

- Jean-Michel Astier, chef d'entreprise, élu local dans le Cantal,
- Damien Leuret, ADIMAC, Clermont Ferrand,
- Michel Laclautre, CCI de Montluçon,
- Xavier de Mazenod, télétravailleur dans l'Orne
- Corinne Pastor, fondation Sophia Antipolis

Son équipe opérationnelle se compose actuellement de Denis Marion [dennis.marion@free.fr](mailto:dennis.marion@free.fr) basé à Angoulême, chargé des relations avec les télécentres, de Robert Werner [rwerner@free.fr](mailto:rwerner@free.fr) chargé des relations avec les entreprises et d'une secrétaire en télétravail [reseau.telecentres@laposte.net](mailto:reseau.telecentres@laposte.net)

## DOSSIER DE CANDIDATURE POUR L'APPEL A PROJETS

### « TELECENTRES ET TELEACTIVITES »

#### (volet télécentres)

#### I.- Le Demandeur

*Nom du maître d'ouvrage et coordonnées - élu responsable - chef de projet technique*

#### II.- Description du projet

##### **II.1. Nom du télécentre :**

**II.2. Localisation du télécentre** (indiquer le n° Insee de la commune ou les coordonnées X – Y du télécentre ; fournir une carte à l'échelle cantonale)

En zone de revitalisation rurale : (oui / non) : .....

##### **II.3. Type de projet** (oui / non)

Etude préalable à l'ouverture ou au développement d'un télécentre : .....

Aménagement d'un local existant en télécentre : .....

Construction d'un local à usage de télécentre : .....

Développement d'un télécentre existant ; .....

**II.4. Type de local** (préciser la nature des locaux destinés à héberger le télécentre, la superficie, le nombre de pièces, d'étages, le nombre de postes de télétravail envisagés. Fournir une photo des lieux)

##### **II.5. Analyse des offres locales de bureaux pour télétravailleurs**

(préciser s'il existe à votre connaissance des offres de télécentres à proximité)

##### **II.6. Analyse des besoins des entreprises, des administrations et des particuliers en télé-**

(préciser quelles sont les entreprises visées, leurs caractéristiques et leur nombre, les moyens prévus pour les atteindre etc... ).

### **II.7. Perspectives de déploiement**

*(Préciser le nombre de postes de télétravail prévus à court et à moyen terme)*

### **II.8. Articulation à la stratégie du territoire et des acteurs concernés**

*(joindre des déclarations et/ou des courriers des élus concernés et préciser la nature des relations actuelles et envisagées pour le télécentre)*

### **III.1. Moyens et modalités prévus pour la gestion et la commercialisation**

*(préciser le nom et les compétences de la personne qui se chargera de l'accueil et/ou de la commercialisation et, le cas échéant, des prestations extérieures envisagées (ex enquêtes téléphoniques))*

### **III.2. Planning prévisionnel détaillé de réalisation du projet**

*(date de démarrage des travaux ; étapes de réalisation de la 1<sup>ère</sup> (éventuellement 2<sup>ème</sup>) étape des d'aménagement ; date prévisionnelle d'ouverture du télécentre)*

### **III.3. Montage financier et Plan de financement**

#### **Frais fixes :**

Coût HT des investissements corporels immobilisables .....€ HT (ex aménagement de locaux)  
Coût HT des investissements amortissables .....€ HT.. (ex achat de matériel)  
Le cas échéant TVA non récupérable .....€..  
Moins apport DATAR (50 % max) .....€ TTC  
Total des frais fixes non couverts : .....€ TTC.

#### **Frais variables (en année pleine)**

Dépenses externes annuelles de fonctionnement HT .....€ HT (Location, maintenance, ...)  
Dépenses internes annuelles de fonctionnement HT .....€ HT (quote part salaire, frais Gnx)  
Autres dépenses annuelles .....€ HT (ex redevance RNT 150 €)  
+ Le cas échéant, TVA non récupérable .....€  
Total des frais variables .....€ TTC.

#### **Recettes attendues**

	<b>hypothèse basse</b>	<b>hypothèse haute</b>
Gain prévisionnel par jour de télétravail	.....	.....
Nombre de jours de remplissage	.....	.....
Montant des recettes annuelles escomptées TTC	.....	.....

**Je, soussigné, .....**

*certifie l'exactitude des informations fournies pour la constitution du présent dossier de candidature et m'engage, en cas de son acceptation, à adhérer à la charte du réseau national des télécentres (RNT) ou à une charte nationale équivalente qui garantisse une commercialisation suffisante. Je m'engage, par ailleurs, à respecter le principe de liberté du commerce et de l'industrie, en ne faisant pas concurrence à des offres privées si elles existent initialement.*

**Fait à ....., le .....2005**

Signature